



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Etat de Vaud lève l'interdiction de faire du feu en forêt

Les conditions météo actuelles réduisent considérablement le danger d'incendie de forêt. L'Etat de Vaud lève en conséquence l'interdiction totale de faire du feu en forêt prononcée le 15 avril dernier.

Les pluies survenues ces derniers jours ainsi que les précipitations annoncées pour le reste de la semaine ont considérablement réduit le danger d'incendie de forêt, le faisant passer à 2 (limité) sur une échelle comportant cinq niveaux. L'interdiction de faire du feu en forêt prononcée le 15 avril dernier peut ainsi être levée.

Respect des consignes de sécurité

Le Département de l'environnement et de la sécurité (DES) rappelle que la loi forestière cantonale tolère les feux en forêt uniquement aux endroits équipés, comme les places de pique-nique aménagées et les places à feu situées à proximité des refuges forestiers. Il est également recommandé d'utiliser des foyers fixes et de ne pas faire de feu à même le sol. Dans tous les cas, les feux doivent être tenus sous contrôle et complètement éteints avant de quitter les lieux. En cas de fort vent ou de rafales, il convient de s'abstenir de tout feu en plein air. Enfin, les usagers sont tenus de respecter les éventuelles interdictions de faire du feu édictées par les communes en fonction des conditions locales. Tout départ de feu ou situation suspecte doit par ailleurs être annoncé immédiatement à la centrale 118.

Pour les professionnels

Les feux nécessaires pour l'exploitation des forêts, à l'exemple de l'incinération des rémanents des coupes de bois touché par le bostryche, sont par ailleurs à nouveau possibles dans le cadre des autorisations délivrées par le service forestier.

Le portail forêt du site internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch/forets - puis: incendies de forêts) renseigne sur le niveau de danger actuel et fournit les conseils à la population.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 avril 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Sébastien Lévy, responsable du domaine dangers naturels, Direction générale de l'environnement, info.incendies-foret@vd.ch